



CABINET  
Service communication

vendredi 12 février 2016

## Logements sociaux dans les Bouches-du-Rhône : l'Etat engage un partenariat avec les communes volontaires et agira avec détermination sur le territoire de celles qui le sont moins

---

Le comité interministériel « Egalité et Citoyenneté : la République en actes » qui s'est tenu le 6 mars 2015, a conclu à l'urgence de renforcer la mixité sociale pour lutter contre la fragmentation de notre société et les coupures territoriales. Or la mixité est d'abord indispensable dans le secteur du logement. Il ne peut plus y avoir des villes avec logements sociaux, et des villes sans. Il ne peut être toléré qu'une partie de la population, à la seule raison de son niveau de revenu, soit exclue de communes entières. L'Etat est le garant du respect par toutes les communes de leurs obligations légales.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 a fixé l'exigence minimale de mixité dans l'habitat à 20 % de logement social. Elle a fixé des obligations de rattrapage pour les communes en retard. La loi du 18 janvier 2013, complétée par la loi ALUR du 24 mars 2014, va plus loin avec une cible de 25 % en 2025 dans les zones tendues.

Dans notre département, 42 communes sont carencées. Le préfet a rencontré tous les maires concernés le 7 octobre. Les services de la DDTM et les sous-préfets ont eu de nombreuses réunions dans leurs communes, afin de préparer, en concertation avec eux, un partenariat renforcé pour construire davantage de logements sociaux, partenariat qui se traduirait par un contrat de mixité sociale.

Cette concertation a été menée avec pragmatisme et réalisme en prenant en compte les données géographiques et écologiques des communes, leurs contraintes.

***Le 12 février, Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Michel MILLE, maire de la commune de Lançon-de-Provence, signeront le premier contrat de mixité sociale du département et de la région.***

Par la signature de ce contrat de mixité sociale, la commune de Lançon-de-Provence s'engage sur un plan d'actions qui va permettre, entre 2014 et 2019, la création de 850 nouveaux logements dont 414 logements sociaux. La commune de Lançon-de-Provence compte aujourd'hui seulement 1,4 % de logements sociaux pour 8 400 habitants. En 2014, le Préfet avait constaté la carence dans le rythme très insuffisant de création de logements sociaux. Les engagements pris par la commune dans son contrat de mixité sociale dessinent une trajectoire de rattrapage de l'objectif défini par la loi : 25 % en 2025.

Dans les prochaines semaines et d'ici fin mars, des contrats de mixité sociale seront signés avec d'autres communes.



**Ainsi, le 4 mars**, le Préfet Stéphane Bouillon se déplacera en mairie de Châteaurenard pour signer un contrat de mixité sociale avec le Député-maire de Châteaurenard, M. Bernard Reynès. La commune de Châteaurenard, qui compte aujourd'hui 13,5 % de logements sociaux, s'engage sur un plan d'actions pour créer 260 nouveaux logements sociaux entre 2014 et 2019, soit la totalité de l'objectif de rattrapage fixé en application de la loi pour cette même période.

Cette démarche partenariale voulue par le Gouvernement permettra d'impulser une dynamique positive à l'échelle du département, pour accélérer la construction de logements sociaux sur tout le territoire et ainsi répondre à l'attente et aux besoins de nos concitoyens.

Pour les communes qui manifestement refusent de s'associer concrètement et significativement à cet effort de solidarité nationale, le préfet des Bouches-du-Rhône, afin de faire respecter la loi, prendra très prochainement les arrêtés lui permettant de préempter le foncier nécessaire à la réalisation de logements sociaux en accord avec l'établissement public foncier régional, de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme, de délivrer lui-même les permis de construire, de financer la construction de logements sociaux et de mettre en place des dispositifs d'intermédiation locative.

Toutefois, le préfet souhaitera toujours privilégier la voix du dialogue et de l'engagement commun